Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20261019-20261090-DE

Département de l'Indre — **Délibération du Conseil Municipal**

Commune du Poinçonnet — **Séance du 19 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, à 18h30, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le treize octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1er Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie – BARON Bernard – BONESME Elodie – BOSSUT Martine – CAGNATO Frédéric – DARDANT-LORILLOUX Gaëlle – DELALANDE Elisabeth – DESAIX Ludovic – DUPRÉ-SÉGOT Danielle – FORT Jean-Michel – FOUCHET Mathilde – FOURÉ Eric – GORGEON Célia – GRABOWSKI François – MICHAUD Laurent – PALLEAU Bruno – PHILIPPON Emilie – QUESADA Jean-François – RENÉ Adrien – RIPART Christine – THOMAS Vincent – THOONSEN Fanny – TRISTANT Patrick – VARVOU Nathalie – VIRARD Christian – VIGNAU Olivier

Absents avec pouvoirs : AUGER Frédéric (procuration à VIGNAU Olivier) – CHAUVAT Mayline (procuration à DUPRÉ-SÉGOT Danielle) – DUPEYRON Marie-Christine (procuration à VIRARD Christian)

Secrétaire de Séance : VARVOU Nathalie

Présents : 26	**Pour : 29**
Absent : 0	**Contre : 0**
Pouvoirs : 3	**Abstention : 0**

N°2026-10-90 : RH – HORAIRES CANICULE : Modalités d'organisation des horaires en période de canicule pour les services techniques

(dossier présenté en Commission des finances du 12/10/2026)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°85-603 relatif à l'hygiène et à la sécurité imposent aux collectivités de garantir la santé physique de leurs agents ;

Vu le décret n°2025-482 du 27 mai 2025 et son arrêté du 27 mai 2025 renforçant ce cadre en fixant des seuils de vigilance et en consacrant officiellement le risque « chaleur » ;

Vu l'avis favorable du CST en date du 07 octobre 2026 ;

Considérant les épisodes passés de fortes chaleurs, il est de notre responsabilité de veiller à la protection de la santé des agents.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20261019-20261090-DE

Considérant que l'aménagement des horaires de travail devient un axe essentiel de prévention. Lorsqu'il est amené à se répéter, il doit être formalisé par une délibération de l'organe délibérant.

Il vous est proposé de donner votre avis sur l'organisation suivante : ces aménagements d'horaires s'appliqueront dès lors que Météo-France place le département en état de vigilance jaune (épisode de chaleur intense), orange ou rouge « canicule », ou sur décision de l'autorité territoriale en fonction des conditions de pénibilité constatées localement.
Pendant toute la durée de l'alerte météo, l'horaire habituel des agents des services techniques est suspendu. Les agents basculent automatiquement sur un dispositif de journée continue :

- heure de prise de poste : 6 h 30 ;
- heure de fin de poste : 13 h 30 ;
- durée quotidienne de travail : 7 heures.

Conformément à la réglementation du travail, les agents bénéficieront d'un temps de pause obligatoire de 20 minutes consécutives.

Cette pause devra être prise avant le terme de la 6e heure de travail (au plus tard à 12 h 30). Elle sera organisée par le responsable de service afin de coïncider avec les heures où le soleil est le plus agressif, dans un endroit ombragé ou rafraîchi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de procéder** à l'aménagement des horaires, en période de fortes chaleurs, pour les agents des services techniques selon les modalités présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Mme le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires relatives à ce dossier.

Le Secrétaire de séance

Nathalie VARVOU

Le Maire,

Mairie LE POINCONNET (Indre)

Danielle DUPRÉ-SÉGOT